



Conformément à la Loi cantonale sur l'information, la Municipalité d'Aigle communique les décisions d'intérêt général prises au cours du mois de juin 2024

Dans sa séance du 3 juin, la Municipalité

A pris acte des décisions du conseil communal prises lors de la séance du 28 mai, à savoir :

- Adoption du préavis municipal No 2024-02 relatif à la levée des oppositions et à la demande d'un crédit de construction de 3,1 millions pour le projet d'aménagement de l'avenue des Glariers
- Adoption du préavis municipal No 2024-03 du lundi 18 mars 2024, relatif à la levée des oppositions et à l'adoption du plan d'affectation « Les Glariers » tel que mis à l'enquête du 22 avril 2023
- Adoption du préavis municipal No 2024-06, amendé, relatif à la demande de crédit d'ouvrage de 2,02 millions pour les aménagements extérieurs de l'Hôtel-de-Ville et la réfection des infrastructures souterraines
- Prise en considération et renvoi à la Municipalité pour étude et rapport du postulat de Mme Denise LATTION, au nom du groupe PLR & consorts, intitulé « Développement des enfants en âge préscolaire : prévenir vaut mieux que guérir »

A accepté le principe d'engagement de deux personnes à temps partiel en CDD pour l'organisation du marché hebdomadaire dans le cadre de la stratégie de redynamisation du centre-ville

A choisi, après concertation avec les TPC, une variante pour le développement de la ligne de bus no 106 qui desservirait le quartier sous-gare sud et le bas quartier de la Chapelle, la Place du Marché et la Gare CFF.

Dans sa séance du 10 juin, la Municipalité

A validé le plan pour la création de 9 places pour deux-roues motorisés sur l'avenue des Glariers

A pris acte des résultats, pour Aigle, des votations fédérales du 9 juin, à savoir

- Initiative « Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie » : OUI 1'326 suffrages, NON 761 suffrages. Taux de participation : 39.7 %. L'initiative a été refusée au niveau suisse et par une majorité de cantons

- Initiative « Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé » : NON 1'466 suffrages, OUI 599 suffrages. Taux de participation 39.7 %. L'initiative a été refusée au niveau suisse et par une majorité de cantons
- Initiative « Pour la liberté et l'intégrité physique » : NON 1'553 suffrages, OUI 525 suffrages. Taux de participation 39.7 %. L'initiative a été refusée au niveau suisse et par une majorité de cantons
- Loi fédérale du 29 novembre 2023 relative à un approvisionnement en électricité sûr, reposant sur des énergies renouvelables : OUI 1'514 suffrages, NON 567 suffrages. Taux de participation 39.7 %. La loi a été acceptée au niveau suisse.

A pris acte du dépôt d'un référendum et après vérification d'usage l'a publié le 12 juin 2024. Le référendum conteste la décision du conseil communal du 28 mai 2024 relatif à la demande d'un crédit d'ouvrage d'un montant de 2.02 millions pour les aménagements extérieurs de l'Hôtel de Ville et la réfection des infrastructures souterraines. Le dépôt des listes de signatures est fixé au 12 juillet 2024

A pris acte du dépôt d'une initiative communale intitulée « Acceptez-vous l'initiative populaire communale pour un centre-ville accessible à tous ? ». Après vérification d'usage, elle sera annoncée le 18 juin 2024. Le dépôt des listes de signatures est fixé au 18 septembre 2024

A pris acte que la commune d'Aigle avait obtenu le label Cyber-Safe, valable jusqu'au 4 juin 2025, date à laquelle un ré-audit devra être réalisé.

Dans sa séance du 17 juin, la Municipalité

A validé la création de places de motos pour les enseignants sur le site de la Planchette

A décidé d'accorder une subvention en 2025 pour les cours d'alphabétisation proposé à Aigle par l'association « Français en jeu » et de porter ce montant au budget 2025.

Dans sa séance du 24 juin, la Municipalité

A accepté la proposition de Chablais Région d'envoyer le dossier finalisé du projet d'agglomération de 5^e génération (PA5) pour examen préalable au Canton

A désigné M. Fabrice Cottier à la vice-présidence de la Municipalité du 1^{er} juillet au 30 juin 2025 ainsi que M. Jean-Luc Duroux en tant que second vice-président durant la même période

A décidé, après avoir obtenu l'aval des communes d'Yvorne et Corbeyrier, d'engager Mme Anna Spirina, en tant qu'organiste titulaire de la paroisse réformée à partir du 1^{er} septembre 2024

A décidé de procéder à une relance des bons d'achats à 200 CHF par personne, avec rabais de 20 %, dans le cadre de l'opération lancée en mars 2024 d'aide aux entreprises et commerces locaux

A pris acte de la décision du Tribunal cantonal qui a rejeté le recours de M. Marcel-Jacques Bacca et consorts contre la décision de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) refusant leur demande d'arrêt immédiat des travaux d'installation du chauffage à distance.